

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Octobre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 27 Septembre 2018

2^{ème} convocation : quorum non atteint à la réunion du 27/09/2018 (Article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présents : Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Damien LANDRY, Didier LERICHE, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne Ré.

Absents : Mme Nathalie BŒUF, M. Thierry MERCIER (excusés).

Mme Nathalie BŒUF a donné pouvoir à Mme Annie CHERONNEAU.
M. Thierry MERCIER a donné pouvoir à M. Didier BOREL.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne Ré.

Projet éolien : Mme Ré, concernée sort de la salle, M. Thierry MERCIER, concerné également, ne s'exprime pas sur cette question.

Le conseil Municipal émet un avis défavorable à 2 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions.

Manifestation du 27 Octobre : A l'occasion de la sortie du livre, dont une partie est consacrée à l'histoire de la commune de Fontaine Chalendray, il est nécessaire de créer une régie, afin de percevoir le montant des repas qui seront distribués. Le Conseil municipal donne son accord à 6 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

Monsieur le maire est invité à nommer par arrêté, les personnes susceptibles de percevoir les produits énumérés ci-dessus.

Projet DETR : Monsieur le maire donne lecture des projets retenus par l'Etat, pouvant bénéficier en 2019, des fonds de la DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux). Ces dossiers doivent être déposés en décembre prochain par voie dématérialisée. Certains conseillers municipaux ont émis des observations : pas de travail en amont pour définir nos besoins, les commissions communales n'ont pas été réunies, afin de proposer des projets. Aucun projet en 2019, il faudra voir pour 2020.

Renouvellement contrat aidé : le contrat de François H. arrive à son terme à la fin du mois. Le Maire émet plusieurs propositions : renouvellement de ce type de contrat, délégation de certains travaux à des entreprises privées ou recruter un agent à temps partagé avec une autre collectivité.

Le Conseil Municipal décide d'étudier la possibilité de recourir à un poste d'adjoint technique, à raison de 12 h hebdomadaires, à 8 voix pour, 1 voix contre.

Prêt voirie : Un emprunt de 50 000 € est inscrit au budget de l'année 2018. Est-il nécessaire d'y avoir recours. Le Conseil Municipal, estimant manquer d'informations, décide de reporter l'examen de cette question à une date ultérieure.

Attribution numéro de voirie : Demande de Mme Wendy BLAKEMAN, pour sa construction neuve, afin de finaliser, l'accès aux réseaux pour cet immeuble. Le numéro de voirie est : 4 Chemin sous le Puits.

Translation licence IV : Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé que le permis d'exploiter (nécessaire pour le fonctionnement de la licence IV) serait attribué à M. Bruno TOURAINÉ. Celui-ci s'est acquitté de cette obligation, début septembre à Périgny (près de la Rochelle).

Afin que le bar associatif puisse utiliser cette licence, il est nécessaire de procéder à la translation de cette dernière (affectée à la salle des Fêtes).

La translation (latin : translatio) est l'action par laquelle on fait passer quelque chose d'un lieu, dans un autre.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à 4 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention.

La séance est levée à 21 h 48.

Le Maire,
Didier BOREL.